union fédérale des syndicats de l'État

la cgt

N° 339 — JUIN 2024 — ISSN : 0762-9044 /// CPPAP : 0927-S06197

ANSES
Des attaques répétées par l'exécutif

CÉLINE VERZELETTI
Injustement attaquée

FONCTION PUBLIQUE

JOP Paris 2024 :
- Comment impactent-ils les agents des services publics ?
- Informations juridiques et réglementaires

© - AdobeStock

INTERNATIONAL

L'HORREUR À GAZA

Soutien aux étudiant·es mobilisé·es

FP FONCTIONPUBLIQUE
ÉDITO
N° 339 >> JUIN 2024

Mettre fin à la violence d'État !

Force est de constater que la Macronie impose de plus en plus la violence d'État.

Elle frappe aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie y compris avec une séquence marquée par l'état d'urgence.

Elle ne cesse de frapper, sous des formes multiples et diverses, les organisations syndicales, les associations, les partis et mouvements politiques, dont les militant.es, les premièr.es dirigeant.es, sont convoqué.es dans les commissariats de police, traduit.es devant les tribunaux, et même condamné.es à l'image de la condamnation de notre camarade Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de l'Union départementale CGT du Nord, à une année de prison avec sursis.

Nul n'est épargné. Le 1er juillet prochain, nous serons avec notre camarade, Céline Verzeletti, membre du bureau confédéral de la CGT et co-secrétaire générale de l'UFSE-CGT, qui fait l'objet d'une plainte pour injure publique par Monsieur Argoud, juge à la CNDA révoqué !

Dans le même temps la crise systémique du capitalisme produit aussi une violence d'Etat.

Une crise qui exacerbe l'affrontement entre le capital et le travail s'agissant de l'appropriation de la richesse produite. En voulant imposer toujours plus d'austérité salariale, en cassant toujours plus les systèmes de sécurité et de protection sociales, les services publics et la Fonction publique, le monde du travail est confronté à une pauvreté et des inégalités croissantes, des privations et des restrictions de leurs droits sociaux, environnementaux, économiques, culturels, etc.

Nul doute que de telles évolutions nourrissent la montée en puissance de la droite-extrême et de l'extrême-droite. Et pourtant, à l'image, entre autres, de la mobilisation contre la contre-réforme des régimes de retraite, il n'y a pas adhésion aux évolutions initiées par l'agenda néolibéral et il y a une disponibilité pour s'engager dans des choix alternatifs.

Reste à la CGT, l'UFSE et plus largement la CGT Fonction publique, à construire des propositions et des revendications les plus unitaires possibles, dans le champ syndical et au-delà, des processus de mobilisation(s) pour imposer d'autres choix. ◆

FP SOMMAIRE

2 ÉDITO

ACTU
3 ■ Soutien à Céline Verzeletti
4-5 ■ Étudiant·es mobilisé·es contre le massacre à Gaza

INTERNATIONAL
6 ■ La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins

MISSIONS — **DOSSIERS JOP**
7 ■ Jeux Olympiques Paralympiques et Fonction publique
8 ■ Préfecture de police de Paris
9 ■ Ministère de l'intérieur
9 ■ Ville de Paris
10 ■ Les douaniers
11 ■ DGFIP
12 ■ Culture : Faut-il vraiment être fiers ?

SERVICE PUBLIC
13 ■ Semaine de 4 jours

ENCADREMENT
14-15 ■ ANSES, des attaques répétées

SOCIAL
16-17 ■ Logement des fonctionnaires

SANTÉ
17 ■ Le syndrome du paradis

FILM
17 ■ Petites mains

ANGLE DROIT
18-19 ■ Informations juridiques et règlementaires liées au JOP 2024

FP FONCTIONPUBLIQUE

ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
UFSE-CGT

SIRET : 784312043 00036
ADRESSE POSTALE : 263, Rue de Paris
case 542 – 93514 MONTREUIL CEDEX
TEL. : +33155827756
MEL : ufse@cgt.fr
SITE : www.ufsecgt.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
RESPONSABLE DE RÉDACTION :
Patrick Désiré
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, PAO :
Stéphane Jéhanno
COMITÉ DE RÉDACTION :
Catherine Bartoli, Camille Borne, Fabien Dampenon, Christophe Delecourt, Patrick Désiré, Dominique Duhamel, Stéphane Jéhanno.

CREDIT PHOTOS :
Sauf mention expresse
© UFSE-CGT

IMPRIMEUR :
RIVET PRESSE EDITION SARL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE : BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TEL. : 05 55 04 49 50
accueil@rivet-pe.com

PEFC 10-31-1345

AUTRES MENTIONS
Dépôt légal : À parution
ISSN : 0762-9044
Prix de vente : 1,50 €
Périodicité : Mensuel
Date de parution : Sur couverture
numéro de CPPAP : 0927-S-06197

1er juillet

Tous à Aix-en-Provence en soutien à Céline Verzeletti

Céline Verzeletti est injustement attaquée à la suite d'un dépôt de plainte à son encontre. Elle est citée à comparaître pour injures publiques au tribunal d'Aix-en-Provence le 1er juillet prochain. Nous devons donc être nombreux et nombreuses rassemblés en soutien à Céline.

RAPPEL DES FAITS

Le mardi 24 octobre, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a prononcé la récusation de M. Jean-Marie Argoud, rapporteur public au tribunal administratif de Marseille, et président vacataire de formation de jugement à la CNDA depuis octobre 2021, en jugeant que les opinions d'extrême-droite qu'il exprime publiquement sont incompatibles avec l'impartialité qui est attendue d'un juge de l'asile.

Le même jour la CGT Conseil d'État – Cour nationale du droit d'asile publie un communiqué pour informer de cette décision. Ce communiqué est publié sur le site de UFSE-CGT dont Céline est la directrice de publication.

Jean-Marie Argoud décide de déposer plainte contre Céline. Cette dernière est citée à comparaître pour injures publiques le 1er juillet 2024.

LES ENJEUX

Sont en jeu les libertés syndicales, le droit à l'information, une conception du droit et de la justice fondée sur les valeurs de la République, celles notamment de la liberté, de l'égalité, de la fraternité que nous portons, notre combat contre l'extrême droite et ses idées, et plus largement notre solidarité avec les nombreux militants attaqués de toute part.

LE RASSEMBLEMENT

À l'initiative de l'UFSE, de l'Union Départementale des Bouches-du-Rhône (13) et du Comité Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), en association avec les Unions Départementales des Alpes-de-Haute-Provence (04), des Hautes-Alpes (05), des Alpes-Maritimes (06), du Var (83) et du Vaucluse (84) et avec la participation de la confédération.

Un rassemblement de soutien à Céline est décidé le 1er juillet 2024, à Aix-en-Provence à partir de 13 heures devant la Cité judiciaire (40, boulevard Carnot). Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, y sera présente.

LOGISTIQUE

Une première réunion de préparation entre nos organisations UD, UFSE et Comité régional a permis déjà de prévoir la réservation de bus / covoiturage pour acheminer les militants et militantes à Aix-en-Provence, et les ramener. En fonction du nombre de militants mobilisés pour le 1er juillet, c'est l'une ou l'autre modalité de transport qui sera décidée et organisée par les UD ou UL.

Il faut battre le rappel auprès des collègues sympathisants, adhérents et militants pour favoriser la participation du plus grand nombre le 1er juillet à Aix-en-Provence et frapper un grand coup pour faire la démonstration de notre total soutien à Céline. ◆

marche des fiertés
Paris - IdF 2024
PARIS
29 JUIN
info sur
inter-lgbt.org

IEP «sciences po»
Lyon, avril 2024

Étudiant·es mobilisé·es contre le massacre à Gaza

Le gouvernement aux abois, qui réprime systématiquement la jeunesse indignée

Personne, en France et dans le monde, ne peut ignorer les événements qui hantent la Palestine depuis 7 mois et l'horreur qu'ils ont révélée.

De fait, la mobilisation étudiante a démarré à Sciences Po Paris au début du mois de mai, après que nous ayons découvert une mobilisation internationale étudiante née depuis plusieurs semaines: campus américains en première ligne, mais aussi dans de nombreux pays européens et, tout récemment, les universités suisses qui ont rejoint cette lame de fond.

Après la Sorbonne et Sciences Po Paris, le mouvement étudiant pro palestinien a gagné d'autres établissements partout en France, principalement des instituts d'études politiques (IEP). À Lyon, Menton, Rennes, Saint-Étienne, Rennes, Lille et Strasbourg. Des blocages ou des rassemblements ont été organisés pour dénoncer la guerre menée par Israël à Gaza.

À Sciences Po Rennes, l'AG a voté une occupation à durée indéterminée en soutien au peuple palestinien. Les étudiants dénoncent le partenariat entre l'université de Rennes et Thalès et exigent une communication claire de Sciences Po contre le génocide.

RÉPRESSION

Les mobilisations de solidarité ont été contrées par les interdictions. Les menaces, convocations et intimidations ont voulu museler les paroles et l'indignation.

Et puis, on déplore une nouvelle fois l'évacuation de la Sorbonne par la police, avec arrestations.

La police a évacué des dizaines d'étudiants installés pacifiquement dans des tentes déployées dans la cour de l'université parisienne. D'autres opérations se préparent ou sont en cours dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur en France. La ministre de l'enseignement supérieure a donné ordre d'étouffer toute contestation en appelant les forces de l'ordre dès qu'un début d'occupation s'organise.

Ces jeunes qui ont l'audace d'être indignés par la tiédeur de trop nombreux États à l'égard d'un massacre organisé de civils piégés dans une bande de terre sans issues et privés de tout.

Ces jeunes qui réclament des comptes sur les partenariats économiques et académiques qu'entretiennent leurs universités et leurs écoles avec l'État d'Israël qui déclare clairement aujourd'hui sa détermination à aller jusqu'au bout, même seul.

> Les menaces, convocations et intimidations ont voulu museler les paroles et l'indignation.

Ces jeunes qui veulent juste débattre d'une question politique dont les conséquences insoutenables concrètes ne font qu'empirer.

Il ne s'agit plus de les accuser d'« islamo-gauchismes », les traiter de « wokistes » voire « d'antisémites » ou de faire passer leur action pour l'expression d'un élitisme intellectuel!

Gabriel Attal n'a-t-il pas déclaré de manière scandaleuse que « le poisson pourrissait par la tête ». Quel mépris!

NON les étudiant·es qui se mobilisent ne sont pas manipulé·es par des partis politiques ou par des minorités agissantes (slogans répétés en boucle par le gouvernement et repris par tous les médias).

Ils disent leur effroi et leur révolte face à l'horreur de la guerre à Gaza. Ils dénoncent la lâcheté dont font preuve nos gouvernements qui préfèrent tourner la tête et au passage vendre quelques armes… Trop d'armes!

Concrètement, nous avons vu des images choquantes nous rappelant des épisodes bien douloureux, d'étudiants évacués de Sciences Po Lyon par la force et alignés contre un mur pour un contrôle de papiers.

Nous avons constaté que les Assemblées Générales d'étudiants ouvertes à l'ensemble des travailleur.euses de ces établissements étaient extrêmement bien organisées: chacun a sa place, les communiqués sont rédigés avec précision, ils sont argumentés et votés démocratiquement.

Nous témoignons aussi de la pression mise sur les présidents des universités et grandes écoles par le ministère pour déloger les étudiants dans les plus brefs délais. Peu d'entre eux ont résisté !

LYON

Nous témoignons qu'à Normale Sup Lyon, l'occupation d'un gymnase s'est déroulée sans aucune violence et dans un respect collectif : journée de débats et de riches échanges, avec tables de livres, lectures et interventions de professeurs d'histoire spécialistes de la question palestinienne, intervention de BDS.

Ces étudiants qui ont levé l'occupation sans intervention des forces de l'ordre (fait unique) ont ainsi obtenu de :

— Accueillir et donner des bourses à des étudiants palestiniens ainsi qu'à des chercheurs ;

— Organiser des conférences évènements ainsi qu'un séminaire ouvert ;

— Définir une charte partenariale pour l'ENS qui exclue les entreprises israéliennes ou soutenant Israël avec lesquelles l'ENS Lyon a un business (direct ou indirect) ;

— Organiser une assemblée générale qui pourrait sortir une motion portée par les étudiants et personnels.

Plus généralement : Nous voulons rappeler le sens des franchises universitaires et dénoncer avec force la répression et la criminalisation des mouvements sociaux.

Nos organisations syndicales CGT doivent être absolument solidaires des étudiant.es qui protestent pacifiquement et se soulèvent pour le respect des droits humains les plus élémentaires.

Notre enseignement supérieur doit rester ouvert sur le monde, dédié à la recherche, aux savoirs comme au développement de l'esprit critique.

Ainsi, en participant au débat collectif, elle participe à la construction de la citoyenneté, libre et active.

UNE VICTOIRE HISTORIQUE !

Le syndicat FERC SUP PARIS DAUPHINE attaque son employeur qui refuse (pour les motifs de sécurité et troubles à l'ordre public) une conférence de Rima Hassan sur la situation à Gaza. Cette interdiction est rejetée une première fois par le Tribunal administratif, mais l'université fait appel de cette décision.

Le Conseil d'État (plus haute juridiction administrative) confirme la décision précédente du TA qui enjoint à l'université de « *garantir l'expression du pluralisme dans le respect du maintien de l'ordre* » et d'organiser par conséquent cette conférence.

Bravo aux camarades du syndicat FERC SUP Paris dauphine qui ont obtenu cette victoire historique ! ◆

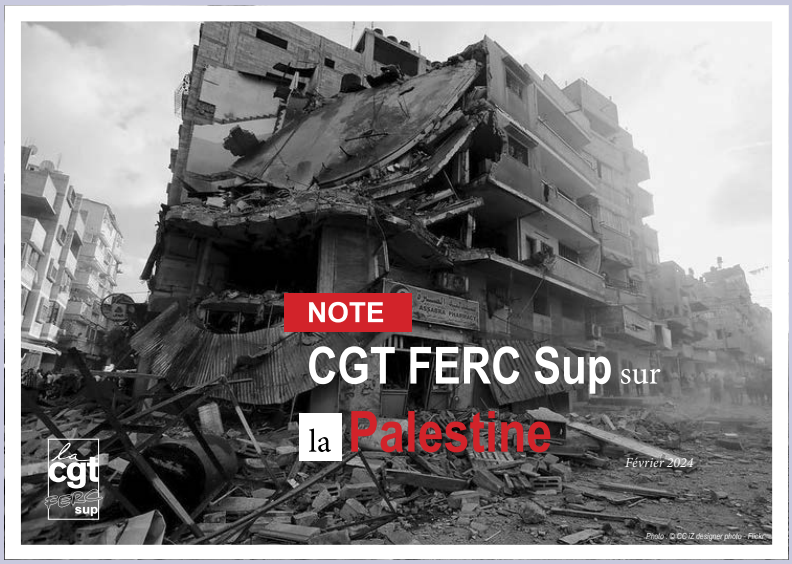

La CGT FERC SUP met à disposition sur son site internet un dossier complet, en 15 pages téléchargeables, sur l'histoire de la Palestine et la création de l'État d'Israël.

cgt.fercsup.net/IMG/pdf/palestine_interactif_.pdf

Depuis les massacres de 1 140 israéliens le 7 octobre par le Hamas, la guerre fait rage dans la bande de Gaza. Elle a fait plus de dizaines de milliers de morts palestiniens à Gaza, principalement des civils. Selon les chiffres du ministère de la santé de la bande de Gaza, administrée par le Hamas, plus de 12 300 enfants sont morts sur le territoire palestinien entre octobre et la fin du mois de février. 85 % de la population est déplacée, les infrastructures sont massivement détruites, l'urgence sanitaire est absolue, la famine se développe. En Cisjordanie, les violences de l'armée et de colons contre les Palestiniens se multiplient. Face à cette violence inouïe, le Conseil national de la CGT FERC Sup d'octobre 2023 a décidé de produire un livret de contextualisation de la situation, afin de fournir à ses syndicats des clés d'explication et de favoriser la mobilisation pour le cessez-le-feu immédiat et permanent en Palestine.

Au sommaire

— Face aux horreurs, ne pas faire l'économie du contexte politique et historique ;
— Focus sur le mur ;
— Au mépris du droit 1947-2016 : une impunité qui perdure ;
— Focus sur l'échec des Accords d'Oslo ;
— Que revendiquent les Palestiniens ?
— Focus sur le droit au retour ;
— Quelques chiffres, des sources et une bibliographie pour mieux comprendre.

Paris, 1er mai, forte présence kanake lors de la journée internationale des droits des travailleurs

La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins

Depuis des mois, l'archipel du Pacifique est le théâtre d'une tension croissante, culminant avec les événements tragiques survenus le 13 mai, qui ont vu l'état d'urgence déclaré et des vies perdues. Cette crise met en lumière les fractures profondes au sein de la société calédonienne, celles-ci ne sont pas nouvelles, mais elles ont été exacerbées par des décisions politiques récentes prises par le gouvernement et sa tentative de passer en force sur la question du corps électoral.

Le dégel du corps électoral: le gouvernement déclenche une étincelle sur un baril de poudre

La réforme constitutionnelle de 2007, qui a gelé les listes électorales provinciales, est aujourd'hui remise en question. Le projet de loi visant à « dégeler » le corps électoral et à intégrer de nouveaux électeurs a été perçu par les indépendantistes comme une menace directe à leur représentation politique. Cette réforme, bien que conforme aux principes du suffrage universel, est vue comme une tentative de diluer le vote kanak et de marginaliser davantage ce peuple déjà en quête de reconnaissance et d'autonomie.

Les racines du conflit: une question d'identité et d'inégalité

Au cœur de la discorde se trouve la question communautaire, qui divise l'archipel depuis des décennies. D'un côté, les Kanaks, peuple autochtone, désormais minoritaire sur l'Île, représentent 40 % de la population. Ils se trouvent confrontés à des inégalités économiques flagrantes. De l'autre, les Européens, divisés entre Caldoches et Métros, constituent un quart de la population. Le métissage, bien que présent, ne parvient pas à gommer ces clivages, et les tensions s'en trouvent exacerbées par la précarité économique et le chômage qui frappent particulièrement la jeunesse kanake.

Les forces en présence: un échiquier politique complexe

Le FLNKS, fer de lance du mouvement indépendantiste, s'oppose fermement à cette réforme, y voyant une remise en cause des acquis de l'accord de Nouméa. La Cellule de coordination des actions de terrain (CCAT), quant à elle, est accusée par le gouvernement d'attiser les violences, bien que celle-ci se défende de toute intention belliqueuse. Les loyalistes, de leur côté, soutiennent l'ouverture du corps électoral, mais leurs positions divergent, certains allant jusqu'à proposer une partition de l'archipel.

Un passé qui ne passe pas: les leçons de l'histoire

Les événements de 1984 et les accords de Matignon qui ont suivi rappellent que la Nouvelle-Calédonie a déjà payé un lourd tribut à l'incompréhension et à la violence. Les référendums d'autodétermination qui ont jalonné l'histoire récente de l'archipel montrent une polarisation communautaire persistante, avec des résultats qui reflètent les divisions profondes entre les aspirations à l'indépendance et le désir de rester au sein de la République française.

Il faut renouer les fils du dialogue pour construire une solution pacifique et équitable

Le gouvernement doit retirer le projet de loi constitutionnelle visant à dégeler le corps électoral à partir du 1er juillet 2024 qui enlèverait aux Kanaks toute perspective de pouvoir accéder un jour à l'indépendance.

Il est impératif que toutes les parties prenantes s'engagent dans un dialogue ouvert et respectueux, reconnaissant la légitimité des aspirations de chacun et cherchant des solutions qui préservent la dignité et l'intégrité de toutes les communautés.

Une résolution pacifique de ce conflit doit passer par une réflexion approfondie sur l'histoire de ce territoire, notamment par la reconnaissance pleine et entière du fait colonial, l'équité économique et le respect des droits de tous les habitants de Nouvelle-Calédonie. ◆

Jeux Olympiques Paralympiques et Fonction publique

Le point avec différents secteurs impactés de la Fonction publique. Concernant nos droits, se référer également à la rubrique *angle droit* en fin de ce numéro.

© - AdobeStock

Le comité d'organisation des Jeux Olympiques à Paris a signé en 2018 avec les organisations syndicales (dont la CGT) et patronales une charte sociale. Cette dernière avait pour objectif de déterminer et de promouvoir les engagements sociaux visant à laisser un héritage social fort.

Malgré cette charte, nous pouvons déjà déplorer de nombreux accidents du travail sur les chantiers des JO. Les objectifs de rentabilité et de calendrier très serré ont primé comme trop souvent sur la santé et la sécurité des ouvrier-es.

De plus, l'État a mis en œuvre un cadre dérogatoire pour ces JO, cadre qui remet en cause le respect élémentaire du Code du travail ainsi que les missions de l'inspection du travail.

À L'ÉTAT

Concernant plus spécifiquement la Fonction publique d'État, de nombreux dysfonctionnements sont à relever:

- Dans la plupart des ministères, pas ou peu de concertation avec les organisations syndicales sur les JOP et les conséquences sur les services et les personnels;
- Pas d'anticipation sur les besoins précis en effectifs, pas de quantifications exactes pour répondre à un taux de présence optimal pour les périodes des mois de juillet et d'août, pour accueillir les millions de visiteurs;
- Dérogation sur le temps de travail sans garantie de compensation;
- Recours excessif aux contractuels;
- Pb d'accréditations pour les personnels qui devront circuler pour remplir leurs missions notamment de contrôle;
- Présence obligatoire pour certaines professions pour les mois de juillet et août, sans prises de congés, y compris les congés bonifiés;
- Périodes de congés imposées ou de longues périodes télétravaillées imposées;
- Problèmes de gardes d'enfants en période d'été (crèches fermées, assistantes maternelles en congés…)
- Pas assez de logements et souvent trop onéreux dans les villes ou les jeux se déroulent pour accueillir les personnels venus en renfort;
- Frais de mission trop peu élevés au regard des augmentations de la restauration et de l'hôtellerie;
- Pas de recrutements pérennes pour faire face aux besoins énormes;
- Des formations parfois raccourcies pour les nouvelles recrues;
- Beaucoup de bénévoles avec des contraintes importantes;
- Missions dévoyées dans la plupart des ministères et services, avec des demandes de vider les villes concernées de personnes en situation de grande précarité, en logement d'urgence, en situation de demande de papiers, en foyer de réinsertion… une politique ultra-sécuritaire demandée au détriment du respect des droits et des libertés, comme le droit à la défense par exemple. En parallèle d'un accroissement de contrôle des personnes, une politique de souplesse est mise en place pour les contrôles des entreprises, du respect du droit du travail, des contrôles sanitaires et autres…

DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La CGT au niveau Fonction publique n'a pas cessé de porter des revendications auprès de Guerini et a fini par déposer un préavis de grève couvrant le versant État pour la période des JOP 2024.

Si certaines demandes ont été en partie entendues, nous n'avons pas réussi à obtenir des recrutements pour faire face aux besoins, des garanties sur les contenus des missions, le respect des libertés syndicales et une égalité de traitement pour toutes celles et ceux fortement mobilisés.

Plus globalement, en termes d'héritage, les promesses risquent de ne pas tenir. Clairement sur le droit du travail, nous pourrions craindre des reculs si les dérogations sur le temps de travail ou le recours abusif du bénévolat font jurisprudence pour l'avenir. Concernant l'héritage en termes d'infrastructures sportives, la déception pourrait aussi être importante. Pour exemple, en Seine-Saint-Denis, département ou on manque le plus d'installations sportives (16 équipements pour 10000 habitants, 3 fois moins que la moyenne nationale), l'attente d'un vrai héritage est donc très forte avec en même temps la peur tenace que les JOP ne soient qu'un grand coup de communication. Les investissements doivent s'inscrire dans la durée et permettre des structures publiques.

Or le centre aquatique privé flambant neuf du 93 construit pour les JOP remplace la piscine de Saint Denis gratuite et gérée par le département.

Il ne nous aura pas échappé non plus que le budget du ministère des sports a baissé de 8 % en 2024 hors dépenses JOP.

Nous n'aurons donc pas d'autres choix que de continuer à batailler pour que le sport puisse toujours remplir ses missions éducatives et sociales, que l'égalité d'accès soit effective. ◆

Entrée de la préfecture de police de Paris dans la rue de la Cité, 2009

© - Wikicommons

Préfecture de police de Paris

Alors que depuis plus d'un an notre organisation a tenté d'alerter la Préfecture de Police sur la nécessaire anticipation de l'organisation des JOP 2024, nous constatons qu'à une encablure de l'événement nous sommes encore dans une certaine forme de brouillard.

Alors que le calibrage des renforts en force de sécurité a été très rapidement arrêté, plus de 60000 policiers et gendarmes étant présents en région parisienne sur la durée des épreuves, les aspects d'appui logistique semblent eux encore au stade de la réflexion, ce retard ayant un impact direct pour les personnels administratifs et techniques (PATS) de la Préfecture de Police. Logement, repas et livraison de bouteilles d'eau, prise et fin de services des effectifs de sécurité loin de leur base habituelle, entretien des renforts matériels nécessaires au dispositif de sécurisation… autant de missions sur lesquelles il nous a été rapidement indiqué la nécessaire implication des agents PATS.

CONGÉS

Ainsi dès la fin 2023 et devant l'absence d'évaluation anticipée des besoins, il a rapidement été indiqué le principe d'une interdiction de prise de congés pour les agents sur la période du 26 juillet au 11 août 2024 et une limitation à 10 jours ouvrés consécutifs sur la période courant du 15 juin au 15 septembre. Conscients des contraintes qui vont porter sur le service public parisien, nous avons rapidement alerté d'une part sur la nécessité de compensations financières et d'autre part sur le fait de devoir organiser les services afin de lister l'impact des JOP sur les missions et le taux de présence de personnels conséquent. Cette étude devait faire l'objet de la construction de plans de continuité d'activité (PCA).

À l'heure de publication de ces lignes et malgré de multiples demandes, ces documents ne sont toujours pas connus. En matière de congés nous continuons donc à avancer à l'aveugle au mépris du droit à congés des agents. Nombre d'entre eux ne peuvent toujours pas organiser leur vie de famille à l'approche de la période estivale et beaucoup s'inquiètent de l'impact notamment sur la garde des enfants. Même si la Préfecture a tenté une campagne de recensement sur ces besoins spécifiques de garde, quelle crédibilité y apporter quand aucun agent ne sait quel va être exactement son droit à congés ? Concernant l'indemnisation et malgré le fait de porter avec la CGT la demande de revalorisation du point d'indice, seuls des primes et le paiement des heures supplémentaires nous ont été proposés.

PRIMES

Mais à ce stade, aucune garantie de financement, notamment par la Ville de Paris, même si un refus en la matière présenterait un risque politique majeur notamment pour le bon déroulement des jeux.

Ainsi, sur le principe 3 niveaux de primes sont proposés à 1000, 1600 et 1900 € brut en fonction de la contrainte sur les congés et du niveau d'implication des agents dans le soutien logistique, dispositif porté par un état-major logistique créé pour l'occasion.

Véritable risque de réitérer les inégalités de la campagne de la prime COVID, notre organisation continue de porter l'exigence d'une prime de 1900€ pour tous prenant en compte l'ensemble des contraintes qui porteront sur les agents et un respect du droit à congés. Alors même que l'organisation du soutien logistique continue d'être « affinée » et que la note du Préfet de Police fixant les règles en matière de congés et d'indemnisation tarde à sortir, on nous indique désormais que le besoin en volontaires ne serait « plus » que de 700 agents pour l'ensemble de la période, des stagiaires et contractuels étant d'ores et déjà recrutés spécifiquement sur ces missions. Tout cela pour ça ! Avons-nous dénoncer.

Alors même que les agents se sont vus bloquer leurs congés et qu'il n'est guère envisageable désormais pour la plupart de pouvoir organiser des vacances dignes, on nous indique que les besoins ont diminué en raison de l'externalisation d'une partie de l'activité logistique. Les agents qui souhaitaient être volontaires, et nous les croyons nombreux en raison de l'attrait de la prime et de l'impossibilité de partir en congés, vont être déçus. La Préfecture de Police, administration historiquement napoléonienne, s'était créée une armée de réserve…

Espérons que cela ne finisse pas comme à Waterloo ! ◆

Ministère de l'intérieur

À l'approche des Jeux Olympiques de 2024, une série d'interrogations et de défis se pose pour les policiers et les agents du ministère de l'Intérieur, soulevant des préoccupations légitimes quant à l'organisation de leur travail et à la conciliation avec leur vie personnelle.

TEMPS DE TRAVAIL

La première préoccupation réside dans le manque de visibilité quant au temps et au rythme de travail, ainsi qu'aux plannings et à la nature des missions qui seront attribuées. À seulement deux mois de l'événement, cette incertitude empêche les policiers et les agents du ministère de l'Intérieur d'organiser leur vie personnelle et pose notamment des problèmes pour la garde des enfants, particulièrement pour les familles monoparentales et celles dont les membres sont engagés dans les forces de l'ordre.

Outre ces considérations personnelles, des questions financières se posent également. Les primes, indemnités missionnelles et le paiement des heures supplémentaires suscitent des interrogations. De même, la possibilité de rattraper les congés non pris et l'extensibilité des comptes épargne temps demeurent des points d'interrogation cruciaux.

Outre le quasi-100% de présence exigé, les policiers seront soumis à un cycle de travail intense de 5 jours travaillés pour 1 jour de repos, avec des journées de 12 heures. Cette adaptation au rythme de travail intensif soulève des préoccupations quant à la fatigue et au bien-être des agents, ainsi qu'à leur capacité à maintenir un niveau élevé de vigilance et d'efficacité opérationnelle.

LOGISTIQUE

En plus de ces préoccupations, des questions logistiques spécifiques se posent concernant l'accueil des renforts. La surutilisation des locaux nécessite une réflexion sur l'aménagement des infrastructures pour garantir le confort et la sécurité des agents. De même, l'équipement des effectifs en renforts en matériel collectif tel que l'armement et les équipements de protection individuelle nécessite une planification minutieuse.

La formation et la préparation des effectifs aux missions olympiques représentent également une priorité, tout comme la mise en place de dispositifs pour protéger les unités exposées aux fortes chaleurs.

Enfin, la question de l'activité syndicale demeure cruciale pour garantir les conditions de travail des policiers et des agents du ministère de l'Intérieur pendant les Jeux Olympiques, permettant ainsi de faire remonter efficacement les problèmes rencontrés sur le terrain. ◆

Ville de Paris

Pas de jeux Olympiques et Paralympiques 2024, sans les agents du service public.

Le mardi 04 juin 2024, la CGT ville de Paris a appelé les agents à se mobiliser .

Le Comité des syndicats CGT de la ville de Paris a porté les revendications CGT des agents de la collectivité dans les différentes instances centrales, dans les réunions bilatérales avec l'élue chargée des personnels, avec la secrétaire générale de Mairie et avec la DRH, ainsi qu'avec le premier adjoint.

L'exécutif parisien reste sourd à nos revendications en prétextant qu'il a déjà beaucoup fait pour les personnels et qu'il n'a pas les finances pour aboutir à l'amélioration de nos salaires !

Les syndicats CGT Ville de Paris du comité réitèrent qu'il s'agit bien là d'un choix politique de la Maire de Paris, qui tend à mettre en concurrence les agents du service public parisien en décidant de l'attribution d'une prime exceptionnelle JOP 2024 à seulement certaines et certains, qui selon elle, contribueraient à la préparation et à l'organisation de cet évènement sportif mondial.

Selon nos élus, les deux-tiers des effectifs ne seraient pas concernés par cette prime (soit environ 40000 agents titulaires et non titulaires) ne seraient pas impactés par la tenue des JOP 2024.

A l'heure où la Macronie avec son sinistre Guerini, décide de torpiller le statut de la Fonction publique en insufflant le salaire au mérite, en prônant le licenciement pour insuffisance professionnelle… l'exécutif parisien propose pour décembre 2024 un salaire résonnant avec cette orientation gouvernementale.

EN VOICI TROIS EXEMPLES :

- **Salaire + 1900 € + 12 jours de CET rémunérés :** Pour les agents méritants (Bonne direction, bon service, bonne équipe, sélectionné par la Ville, volontaire, etc.)
- **Salaire + 600 € + 6 jours de CET rémunéré :** agent sur la bonne voie, mais peut mieux faire…
- **Salaire + 0 € et + 0 jours de CET rémunérés :** agent non méritant (Prise de congés, refus de modification horaire, malade…)

Trois scénarios concrets, et il en existe un tas d'autres, qui nous éloignent toujours un peu plus d'un service public où les femmes et les hommes qui contribuent chaque jour au bien commun seraient traités à égalité. ◆

Les douaniers aux jeux Olympiques

Manuela Donà
Secrétaire générale de la CGT Douanes

Les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024) auront un impact significatif sur le fonctionnement des Douanes. Stagiaires armés sur le terrain, manque d'effectifs, contraintes fortes sur les agents mobilisés, la lutte contre le dopage mise à mal… entretien avec Manuela Donà, Secrétaire générale de la CGT Douanes.

LES DOUANIERS SERONT-ILS IMPLIQUÉS DANS LES JOP ?

Manuela Donà — Les douaniers seront au cœur du dispositif de sécurisation. C'est d'ailleurs normal puisque nous sommes chargés de contrôler l'ensemble des marchandises qui rentrent sur le territoire. Les douaniers participent donc au quotidien à la lutte contre toutes les formes de fraudes (contrefaçons, stupéfiants, armes…) ou à la lutte contre le terrorisme. Mais, les douanes devraient aussi participer à la lutte contre l'importation illicite de produits de dopage.

LES AUTRES MISSIONS RESTERONT-ELLES ASSURÉES ?

Manuela Donà — Malheureusement, nous craignons que ce ne soit pas le cas. Tout d'abord, les douaniers mobilisés seront sous la responsabilité du Préfet de Paris au travers du plan « zéro délinquance » et donc pas affectés à leurs missions habituelles. Autre exemple, nous devront demander des accréditations car nos cartes professionnelles ne seront pas valables dans les zones JOP. Celles-ci nous permettent pourtant d'effectuer nos contrôles partout et de manière inopinée… Demander « s'il vous plaît », plusieurs jours avant un contrôle, pour rentrer sur une zone olympique enlève un peu l'effet de surprise… Les organisateurs voudraient fermer les yeux sur le dopage, ils ne s'y prendraient pas autrement.

LES DOUANIERS SERONT-ILS APPELÉS À EXÉCUTER D'AUTRES TÂCHES ?

Manuela Donà — Même si le ministre nous a assuré de ne pas intervenir dans le maintien de l'ordre public, nous craignons de devoir participer à la sécurité des enceintes sportives et des fans zones. Seulement, notre formation vise à contrôler les marchandises… pas les foules. Et puis, avec des douaniers mobilisés à fouiller des sacs à l'entrée des zones JOP, que deviendront leurs autres missions. Par exemple, quel sera le niveau de sécurité aux frontières, dans les aéroports notamment ?

LA DOUANE AURA-T-ELLE RECOURS À DES RECRUTEMENTS CONTRACTUELS ?

Manuela Donà — Ce ne sera pas le cas. L'administration a abandonné l'idée de mise en place d'une « réserve opérationnelle ». À l'origine, il s'agissait notamment de mettre des retraités armés et en uniforme sur le terrain.

En douanes, le manque d'effectif est chronique. Donc pour faire face aux JOP, une promotion d'agents fraîchement recrutés sera mobilisée. Ils feront seulement 5 semaines d'école, juste le temps de les habiliter à porter une arme et à tirer afin d'être déployés dans les régions organisatrices d'épreuves. Leur stage théorique ne sera fait qu'à l'issue de cette période. Ils ne seront donc, par exemple, absolument pas formés aux procédures de contrôle douanier. Par exemple, en cas de découverte de produits illicites, la procédure sera donc reportée sur les titulaires déjà fortement contraints sur la période.

LE SYNDICAT EST-IL INTERVENU ?

Manuela Donà — Oui. La CGT douanes s'est battue en vue d'obtenir les meilleures garanties pour les agents concernés. Nous avons ainsi gagné une prime équivalente à celle annoncée au ministère de l'Intérieur. Un dispositif « parentalité » sera également mis en place (aide pour financer les gardes d'enfants, moins de contraintes sur les familles monoparentales). Nous avons également obtenu la garantie de permettre aux agents mobilisés de pouvoir poser 2 semaines de vacances estivales. Tous les renforts apportés aux 3 régions principalement concernées disposeront d'un logement pris en charge par l'administration. Nous sommes encore loin du compte mais nous veillerons à maintenir la pression sur l'administration pour que les engagements soient tenus. Nous mettrons également en place une permanence opérationnelle pour assurer l'accompagnement des agents mobilisés durant la période. ◆

Impact des JOP sur les agents et les missions de la DGFIP

LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES seront-ils la grande fête populaire promise ? Les doutes sont inversement proportionnels à la période qui nous en sépare mais pour les agents de la Direction générale des finances publiques de l'Île de France c'est désormais une certitude, ils seront les « grands oubliés » de cet évènement dont la finalité sportive peine à masquer les enjeux avant tout économiques.

La période estivale voit en effet chaque année des stagiaires sortant des écoles de formation initiale prendre leurs marques dans leurs futurs services avant de commencer leur carrière au 1er septembre et s'installer également, pour beaucoup en Île de France.

L'engorgement prévisible des transports en commun parisiens (voire leur faillite potentielle) et la priorité affichée ouvertement envers les touristes à fort pouvoir d'achat sur les résidents et les travailleurs franciliens vont transformer cette période en cauchemar. La seule réponse des gentils organisateurs (dont la rémunération exorbitante est à comparer aux efforts gracieusement demandés aux « bénévoles ») tient en deux volets : une application pour smartphone expliquant comment ne pas pouvoir se déplacer et une « incitation » au télétravail. Ce dernier est la réponse magique apportée à toutes les difficultés ! Ne sachant que faire des nouveaux agents administratifs affectés mi-juillet sur leur premier poste (et constituant pour la plupart leur première expérience professionnelle), la DGFIP les place d'office en télétravail. C'est donc par écrans interposés qu'ils vont découvrir leurs missions, leurs collègues et leur chef de service ! Le plus stupide est que ces agents se verront « interdits de télétravail » pendant leurs six premiers mois en poste pour cause de « manque d'autonomie professionnelle » !

Plus fort, la semaine précédant les JOP, Bercy ne sera accessible qu'aux agents dont la présence est « strictement indispensable », les autres (qui apprécieront d'être « inutiles ») seront également placés d'office en télétravail, bafouant le décret réservant le télétravail aux seuls agents volontaires. Les ministres de Bercy ont beau jurer, la main sur le cœur, que rien n'est imposé aux agents du fait des JOP, la réalité « ne leur a pas donné raison » (pour reprendre les termes d'une de leur consœur qui s'est ridiculisée devant la France entière).

Concernant les missions, le rôle fondamental de la DGFIP en matière d'accueil du public va se voir profondément modifié par les priorités gouvernementales, au bénéfice des plus « nantis ».

L'accueil dans les centres des finances publiques sera réduit à sa plus simple expression : seuls les accueils sur rendez-vous seront honorés, ce qui exclut donc les contribuables n'ayant pas accès à internet, et seulement après un « filtrage » par un échange téléphonique préalable.

Seules deux missions ont été rendues prioritaires, la publicité foncière et l'enregistrement. Ces missions sont relatives aux ventes de biens immobiliers et aux opérations commerciales. La DGFIP se consacrera donc prioritairement au maintien de l'activité économique pendant les JOP, il serait en effet « dommage » que les « affaires » pâtissent des JOP !

L'action sociale va également être impactée dans la période, les départs en colonies de vacances des enfants des agents de Bercy seront « délocalisés » en province. Ainsi, certains agents franciliens sont convoqués à Lille ou Lyon pour accompagner leurs enfants, à ce jour sans prise en charge financière ni congé !

Pour toutes ces raisons, à la DGFIP il n'y aura pas de « trêve olympique » !

Lundi 27 mai, le « village revendicatif » de la CGT devant l'immeuble de la direction générale du travail (DGT) Paris XVe
La CGT Fonction publique et les agents de sécurité de la CGT commerce ont animé le quartier !

MINISTÈRE DE LA CULTURE

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 FAUT-IL VRAIMENT ÊTRE FIERS ?

8 mai, Marseille, le Belem avec à son bord la flamme olympique

© - AdobeStock

Le 8 mai dernier lors de l'arrivée de la flamme Olympique à Marseille, Le président de la République axait son discours sur la fierté nationale de l'accueil des JOP en France : Y a-t-il vraiment de quoi être fiers de la façon dont cela se prépare et des répercussions que cela va avoir pour les agents et salariés de nos sites muséaux qui seront très largement impactés ?

Faut-il être fiers que des étudiants qui composent pour beaucoup les effectifs de contractuels dans nos musées, aux contrats pour le moins précaires, se fassent éjecter de leurs logements étudiants, sans que personne au Ministère, dont la tête est occupée par une des candidates à la mairie de Paris, ne s'en préoccupe et que ne leur soit proposée une solution d'hébergement ?

Faut-il être fiers qu'aucune égalité de traitement entre agents, quelle que soit leur affectation, n'ait été garantie ?

Faut-il être fiers que des différences significatives soient établies entre les fonctions éligibles au télétravail et celles qui ne le sont pas, avec des fractures des collectifs de travail qui en découlent ?

Faut-il être fiers que du télétravail soit imposé à 100 % sur certains postes ?

Faut-il être fiers que des congés soient imposés aux agents au prétexte que certains de nos musées soient dans le périmètre des festivités d'ouverture et autres réjouissances, que des établissements doivent fermer ces jours-là, et que le ministère de la Culture s'entête à ne pas vouloir accorder une journée de congé exceptionnel ou une autorisation spéciale d'absence pour ces occasions ?

Faut-il être fiers que le Ministère refuse d'accorder une prime pour les agents mobilisés pendant la période alors qu'elle générera un afflux de visiteurs et un surcroît d'activité pour nos collègues de nos musées ?

Faut-il être fiers que pour aller travailler les agents soient sujets à des pénalisations de retards alors que la circulation dans les transports sera largement perturbée (forte affluence, lignes de bus partiellement fermées, stations et correspondances fermées dans le métro ainsi que dans certaines gares RER et SNCF…) ?

Faut-il être fiers que le Ministère n'ait pas endossé sa responsabilité à l'égard de ses agents en donnant un cadrage ferme et uniforme à tous les chefs d'établissement afin de prévenir et restreindre les disparités et iniquités qui ne manqueront pas d'émerger dans certains musées du fait que les marges de manœuvre seront pleinement laissées aux chefs de service avec les risques que cela pourrait entraîner ?

Faut-il être fiers, à moins de deux mois du début des JOP, alors que grand nombre de nos musées sont en zone noire ou rouge, très contraignantes, à proximité de lieux où se déroulent les épreuves ou des cérémonies, que nos collègues soient encore dans le flou avec un niveau d'information très faible et disparate, suivant les établissements, de la façon dont ils vont pouvoir accéder à leur lieu de travail et dont cela va se dérouler ?

Faut-il être fiers que pendant la période des JOP alors que les prix de restauration (comme du reste) vont flamber, qu'aucune revalorisation ou compensation financière n'aient été prévues pour des agents mobilisés en présentiel pendant la période, sans accès à une restauration collective ?

Faut-il être fiers que des instances ministérielles spécifiques aux JOP aient été demandées par les représentants des personnels et refusées par l'administration ?

Faut-il être fiers de la part du ministère de la Culture alors que nous avons déposé un préavis de grève pour la sphère musées et domaines nationaux, du 21 mars au 8 octobre 2024, dans l'optique de protéger nos collègues, de ne toujours pas avoir de date de négociation pour répondre à nos revendications ? ◆

TOUTE NOTRE ACTUALITÉ
SUR LE SITE INTERNET
cgtetat.fr

SEMAINE DE 4 JOURS

On ne se comprend pas ! Pour la Macronie c'est l'intensification du travail, pour la CGT c'est la réduction de sa durée.

Stanislas Guérini, ministre de la transformation et de la Fonction publiques, prétend améliorer les conditions de travail des agent.es publics. De qui se moque-t-il ?

Après 16 milliards de baisse des crédits au titre de la loi de finances 2024, ce sont 20 milliards d'euros supplémentaires de crédits qui sont rayés de la carte, toujours en 2024, alors que de nouvelles purges budgétaires sont annoncées au titre des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale 2025.

Qui peut imaginer que cela n'aura aucune influence négative sur les conditions de travail des personnels ?!

Force est aussi de constater le refus réitéré du ministre de revaloriser les traitements et salaires, de refonder les grilles indiciaires, de mettre fin aux inégalités salariales et professionnelles entre les femmes et les hommes.

Qui peut croire que cela n'aura pas plus d'influence négative sur les conditions de travail et de vie des personnels ?!

Qu'en est-il de la semaine en quatre jours ? Soulignons tout d'abord que le ministre aura décidé de lancer des « expérimentations » sans jamais en discuter avec les organisations syndicales.

Et pour cause dès lors que les principes directeurs de ces « expérimentations » ne sauraient induire une quelconque modification du temps de travail, du volume et de la répartition des emplois mis à disposition ou encore de l'organisation concrète des services comme les missions d'accueil des usager.es.

De fait, c'est une intensification du travail, de sa charge et de sa pénibilité qui est promise aux personnels avec, de plus, une possible dégradation de la qualité du service public rendu aux usager.es !

Le gouvernement français est un des rares dans le monde à promouvoir la semaine en 4 jours sans réduction du temps de travail.

Cette vision étriquée et régressive est contraire au mouvement large observé dans de nombreux pays avec des expérimentations fondées sur la semaine de 4 jours avec réduction du temps de travail et sans baisse de salaire (comme en Islande, en Grande-Bretagne ou Espagne, par exemple).

Ces expériences sont éloquentes sur les effets positifs à tous points de vue d'une réduction du temps organisée (qualité du travail, santé, environnement, etc.…)

> Le gouvernement français est un des rares dans le monde à promouvoir la semaine en 4 jours sans réduction du temps de travail.

D'autres choix sont pourtant possibles en réduisant le temps de travail tout au long de la vie avec, entre autres, le rétablissement du droit à la retraite à taux plein à 60 ans et la réduction du temps de travail à 32 heures.

Dans ce cadre, la semaine de 4 jours peut être une modalité possible mais en aucun cas un modèle unique qui ne correspond pas notamment aux attentes de nombreux parents de jeunes enfants.

Dans le même temps, outre la revalorisation des traitements et des salaires, la CGT revendique les créations d'emplois nécessaires.

Réduire le temps de travail tout au long de la vie :

— C'est travailler moins, mieux, toutes et tous.

— C'est un des leviers qu'il nous faut actionner pour réduire et mettre fin aux inégalités entre les femmes et les hommes.

— C'est réduire la pénibilité du temps passé au travail, instaurer de fait un droit effectif à la déconnexion.

— C'est révolutionner les finalités, les contenus du travail, les modalités et les temps de déplacement, les manières de consommer, autant de conditions requises pour répondre aussi à l'urgence climatique.

— C'est reconstruire la démocratie au travail et dans la cité. — C'est permettre aux êtres humains de disposer des temps nécessaires à leur émancipation hors de la sphère

Pour le monde du travail, la réduction du temps de travail tout au long de la vie est un impératif. ◆

© - AdobeStock

ANSES

Une polémique confuse et des attaques répétées contre un organisme public… par l'exécutif lui-même !

L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) est un organisme public qui a récemment fait l'objet de vives polémiques quant à ses décisions d'interdiction de certains produits phytopharmaceutiques, communément appelés pesticides.

Cette controverse a débuté en mars 2023 avec la remise en cause de l'indépendance des travaux de l'agence par le ministre de l'agriculture, Marc Fesneau, lui-même, celui-ci affirmant lors de son intervention au congrès de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) qu'il demandait à l'Anses de revenir sur sa volonté d'interdire les principaux usages d'un herbicide (S-métolachlore).

Par la suite, profitant de l'ampleur de la mobilisation agricole, les acteurs de l'agro-industrie (très présents à la FNSEA) ont contesté le bien-fondé des décisions de l'Anses, réclamant ouvertement une mise sous tutelle politique de cette agence.

Le dernier épisode en date revient à Emmanuel Macron qui, contraint à faire des annonces dans la précipitation et la confusion la plus complète lors du salon international de l'agriculture de février 2024, a affirmé sa volonté de faire en sorte que l'Anses ne décrète pas d'interdiction de produits en France avant nos voisins européens.

LA RAISON D'ÊTRE DE L'ANSES ET DE SES MISSIONS

Afin de bien saisir l'indigence et la gravité de ces expressions, il est important de rappeler la raison d'être de cette agence sanitaire et de ses missions.

L'Anses est un établissement public à caractère administratif regroupant près de 1500 agents répartis sur 16 sites sur le territoire français et sous la tutelle administrative des ministères de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.

Cet organisme est issu de la fusion en 2010 de l'Afsset avec l'Afssa, deux agences sanitaires créées respectivement suite à la crise dite de la « vache folle » et de celle de l'amiante.

La participation d'agences d'État aux missions de santé publique participe d'un double mouvement: le premier, généralisable à l'administration publique au cours des dernières décennies, consiste en l'« agenciarisation » des activités ministérielles, ce qui peut constituer en une forme d'externalisation des missions d'État (l'effacement des fonctionnaires titu-

© - AdobeStock

laires au bénéfice du recrutement de contractuels en constitue une illustration très concrète).

La seconde raison est propre à la santé publique, elle provient des enseignements des scandales sanitaires : il s'agit de clairement dissocier les aspects scientifiques des orientations politiques. Pour beaucoup d'autres acteurs, notamment de défense de l'environnement, cette innovation ambitionnait la création d'un espace dédié au service d'une démocratie sanitaire où experts scientifiques et société civile pourraient travailler sereinement et de manière indépendante des pressions extérieures, qu'elles soient économiques ou politiques.

> les évaluations et décisions suivent un processus scientifique rigoureux défini à l'échelle européenne.

À PROPOS DES PESTICIDES ET DES ÉVALUATIONS

Concernant le sujet spécifique des pesticides, l'Anses est chargée d'évaluer les demandes d'autorisations de mise sur le marché (AMM), les autorisations relevant jusqu'en 2015 du ministre de l'Agriculture. Ces travaux scientifiques sont réalisés en toute indépendance (d'abord politique, puisque bien qu'exerçant une tutelle administrative, les ministères ne peuvent intervenir au cours de ces travaux, et plus largement des diverses influences possibles, les agents et scientifiques externes étant soumis à des systèmes de prévention des conflits d'intérêt contraignants). Le fonctionnement de ces expertises nécessite également un devoir de transparence, c'est pourquoi l'intégralité des travaux est publiée et mis à disposition du public.

En 2015, la compétence de délivrance de ces AMM a été transférée à l'Anses par l'exécutif. Depuis, pour chaque dossier, l'Anses évalue l'efficacité et les risques éventuels pour la santé humaine, des animaux et pour l'environnement. Sur la base de cette évaluation scientifique, elle délivre ou non des AMM qui en fixent les conditions d'emploi et de protection des utilisateurs. Toutes les décisions sont publiées et accessibles sur le site internet de l'agence, de même que les conclusions de l'évaluation. Afin de mener les activités d'évaluation scientifique indépendamment de l'instruction des dossiers d'AMM, celles-ci sont réalisées par deux directions différentes.

Il est important de noter que dans ce cadre, les évaluations et décisions suivent un processus scientifique rigoureux défini à l'échelle européenne. Les interdictions sont généralement motivées par des impératifs de protection de la santé humaine et de l'environnement et ne correspondent en aucun cas en une décision subjective.

UN DÉNI INACCEPTABLE DE LA RÉALITÉ ET DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

En paraphrasant les propos de M. Rousseau, président de la FNSEA, accusant les agents de l'Anses de vivre à l'écart de la société et de se contenter d'une réponse binaire : pour ou contre les produits phytosanitaires. Bien au contraire, les agents publics de l'Anses, sont bien conscients des difficultés administratives, environnementales, économiques, conjoncturelles ou encore de représentativité que traverse le monde agricole.

Ils vivent dans un monde réel où le dérèglement climatique et la perte de la biodiversité sont les enjeux des luttes de demain. Leur travail intégré à celui de l'ensemble de la communauté scientifique met régulièrement en lumière les conséquences de la pollution des substances chimiques, ainsi que la dégradation des écosystèmes. Nous souhaitons rappeler que l'Anses est en charge de la sécurité sanitaire des aliments, de l'environnement ainsi que des travailleurs et donc avant tout, des agriculteurs !

Ces polémiques répétées, et infondées car ils ne sont pas des politiques mais des experts scientifiques, finissent par atteindre leur sérénité au travail et leur motivation. Le temps de la science n'est pas le temps médiatique, et il n'est pas non plus le temps politique.

QUELLE INTERPRÉTATION DONNER À CETTE AGITATION MÉDIATIQUE ?

La communication présidentielle au salon international de l'agriculture, tout aussi confuse qu'elle soit, s'inscrit dans une continuité d'attaques répétées par l'exécutif allant toutes dans le même sens : il s'agit d'imposer un prisme de lecture simpliste et malhonnête désignant la préservation de l'environnement comme la source de la crise agricole, un faux dilemme opposant les agriculteurs à l'environnement et la santé publique.

Le but politique de l'exécutif et des syndicats patronaux est limpide : tenter de détourner l'attention des véritables causes de cette crise systémique, en l'occurrence, les orientations ultralibérales du secteur agricole (cf. traités de libre libre-échange agricoles CETA, MERCOSUR, etc.), et accentuer ces causes en passant outre les garde-fous sanitaires existants.

Ce déni total de la réalité dévoile l'intention de certains acteurs de faire passer des intérêts économiques au-dessus de la santé publique. Ainsi, sous couvert de protéger économiquement un secteur agricole en crise, il s'agit en définitive de faire subsister le modèle qui en est à l'origine, agro industriel ultralibéral, au détriment de ses impacts sur le vivant, en premier lieu sur la santé des travailleurs de ce secteur. ◆

© - AdobeStock

LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES : *passer des promesses aux réalisations*

En complément de la création de la délégation interministérielle pour le logement des agents publics (DILOAP), et des réunions désormais régulières du comité interministériel pour le logement des agents publics (CILAP), dont la dernière s'est tenue au CHU de Bordeaux le 17 avril 2024, le député macroniste David Amiel a présenté en avril son rapport parlementaire sur le logement des fonctionnaires. Ce rapport a été présenté aux organisations syndicales par M. Amiel au ministère de la Fonction publique.

Son objet est, à partir d'un état des lieux, de formuler des propositions au gouvernement pour construire une stratégie d'ensemble, dont l'absence contribue à rendre inefficaces globalement les efforts faits par différents acteurs publics.

DES PISTES

Force est de constater qu'on pouvait redouter bien pire, et que parmi les 26 propositions il y a des pistes intéressantes. La CGT souhaite que le ministère de la Fonction publique s'inspire largement de ce rapport pour construire ses propositions définitives.

Le rapport souhaite que le gouvernement mette en place :

— un outil national, l'équivalent d'un « Action logement de la Fonction publique »,

— étendu aux trois versants (État, territorial, hospitalier),

— s'appuyant sur un financement équivalent à celui du privé (0,45 % du salaire brut à la charge de l'employeur),

— développant à l'ensemble de la Fonction publique une politique de « réservation » de logements en construction pour les agents publics, moins onéreuse que la construction uniquement d'un parc propre car seule une fraction du coût global est financée par l'employeur public ;

— mettant à disposition des terrains publics sous le prix du marché, pour la construction de logements dédiés aux fonctionnaires, ce qui suppose que les employeurs publics renoncent aux gains budgétaires attendus de leur vente pour favoriser la construction d'un parc propre. Apparemment ce n'est pas gagné d'avance, puisque la pression budgétaire principale est de vendre au meilleur prix possible.

ÉVITER CERTAINS ÉCUEILS

Le rapport a la sagesse de ne pas relancer la vaine querelle de l'indemnité de résidence. L'IR représente un demi pour cent de la masse salariale, soit près d'un demi-milliard dans l'État, quand la cotisation patronale à « Action Logement » est de 0,45 % du salaire brut. L'idée de mettre fin à l'attribution individuelle de l'indemnité de résidence pour un financement de même niveau par l'État d'une politique d'ensemble fait partie des « fonds de dossiers budgétaires », à ressortir suivant les opportunités. Le dossier est resté au fond de son tiroir, et c'est bien.

Le rapport survalorise cependant l'effort actuel de l'État à 200 millions d'euros et sous valorise l'effort du patronat privé, se contentant de demander un effort budgétaire supplémentaire de l'État de 100 millions d'euros. Pour la CGT, l'effort supplémentaire nécessaire c'est plutôt 300 millions chaque année.

FONCTION ET LOGEMENT

Le rapport pousse aussi beaucoup les feux vers un lien entre la fonction et le droit à disposer d'un logement proche de son lieu de travail. Si cela est pertinent pour un certain nombre de fonctions essentielles, trop développer cette logique reviendrait à faire quitter le logement en cas de mobilité professionnelle ou de retraite, ce qui ne résout pas la question du logement sur le fond. La CGT a fait part d'au minimum sa grande prudence sur le lien entre fonction et logement.

Sur la nature de l'outil national, la CGT propose que dans un processus de construction progressive, soit explorée la voie d'un établissement public administratif de dimension modeste mais suffisante pour être capable d'apporter un vrai soutien aux

employeurs publics des trois versants, sans faire à leur place. En attendant, la CGT a proposé que le « paritarisme » entre syndicats et employeurs soit institutionnalisé dans un comité de pilotage de la politique de logement animé par la délégation interministérielle.

Le rapport fait d'autres propositions plus immédiates et techniques, comme l'extension de la garantie Visale sur la caution locative aux agents publics de plus de 30 ans, qui sont pertinentes.

INTÉGRER LES RETRAITÉS

La CGT a redit son attention à l'intégration de la problématique des retraités au sein même des décisions qui seront prises. Le départ du logement au moment de la retraite ne doit pas être la règle, le coût des locations pèse sur le pouvoir d'achat des retraités, la question de l'accession à la propriété dans un parcours de logement lié au parcours professionnel doit être traitée, et l'aide aux travaux d'aménagement et d'amélioration de l'efficacité énergétique des propriétaires retraités fait aussi partie d'une politique globale de logement, qui doit couvrir une quarantaine d'années de carrière et sa suite.

La Fonction publique a proposé aux syndicats que le travail se poursuive sous la forme d'ateliers tous les deux mois avec la délégation interministérielle (DILOAP), de façon que chaque thème concernant le logement soit abordé au fond.

La CGT des trois versants s'associera à cette concertation et apportera sa contribution et ses propositions. ◆

Souffrance au travail: Le syndrome du paradis

Sans le savoir beaucoup d'entre nous connaissent ce syndrome. Vous savez, la petite maladie qui vous cloue au fond de votre lit au lieu d'être en train de partir en vacances! En fait, ça n'arrive pas qu'à vous, c'est même un phénomène documenté et les médecins se sont penchés sur ce phénomène depuis quelque temps déjà. Car oui, ce n'est pas la faute « à pas de chance » comme on se le dit ou on se l'entend dire très souvent.

« *C'est une pathologie bien connue* » , explique le Docteur Wilfrid Guardigli, président de la communauté professionnelle territoriale de santé de Toulon – La Seyne. « *À chaque période de vacances, grande ou petite, c'est systématique et ça n'a rien à voir avec la saisonnalité. On part en vacances, on se relâche et on attrape un petit virus. Rien de méchant – souvent des rhinites –, mais suffisant pour gâcher le repos.* » Mais attention quand beaucoup de médecins s'arrêtent là, le docteur Guardigli va, lui, jusqu'à parler de souffrance au travail!

Ce syndrome est un phénomène lié à « *une petite immunodépression au moment où on relâche la tension* » ce qui fait que ce syndrome bien mal nommé n'apparaît jamais juste avant les vacances, ce qui pourrait vous permettre de décaler vos congés et être plutôt en maladie! Non, il arrive juste un peu avant, histoire de bien gâcher le début des vacances. « *Le stress favorise la résistance à certaines pathologies, grâce notamment à la sécrétion de cortisol et d'adrénaline. Sans stimuli de stress, ces sécrétions diminuent et on attrape les microbes qui passent* ». À partir de là, il est facile d'en déduire que ce sont les personnes les plus stressées qui ont le plus de risques de développer ce syndrome. Le docteur Guiardigli affirme d'ailleurs que tomber malade dès le début des vacances est un signe de « *souffrance au travail* » . Pour lui, le meilleur moyen d'éviter que cela n'arrive est de ne pas être stressé et de préserver sa qualité de vie au travail ou alors il ajoute, caustique, « *de ne pas prendre de vacances* »! Nous savons pour notre part que le meilleur moyen d'éviter ce stress est d'être acteur de son travail, d'avoir la main dessus et de ne surtout pas hésiter à parler du moindre problème d'organisation du travail au syndicat. Le stress changera peut-être de camp! ◆

FILM

Eva, 20 ans, commence son nouvel emploi en tant que femme de chambre dans un palace parisien, salariée d'une entreprise de sous-traitance.

Elle se rend compte rapidement de l'injustice entre 2 catégories de femmes de chambre: celles embauchées directement par l'hôtel et celles qui sont en sous-traitance encore plus maltraitées; pas le droit de participer au petit-déjeuner en arrivant, pas d'arbre de noël (sauf pour y faire le ménage).

Parmi ses nouvelles collègues, des femmes en grève qui exigent plus de droits, de meilleures conditions de travail et un salaire digne. On découvre aussi le quotidien de ces femmes, les transports épuisants pour rentrer dans leurs habitations loin du centre de Paris, les enfants qu'on ne voit plus car les journées sont épuisantes et longues.

Et voilà la grève s'organise, et permet à ces femmes de prendre position, d'affirmer leurs convictions, de trouver de la joie et de la créativité dans cette lutte. Elles découvrent l'importance de s'organiser avec la CGT.

Pour ces femmes cabossées par la vie et le travail, l'engagement syndical leur a permis de s'émanciper, de gagner en liberté, en estime de soi et en fierté.

Le film met en lumière ces femmes « invisibles » (les petites mains), souvent issues de l'immigration, qui sont exploitéeset et vont rapidement s'unir dans ce combat pour gagner le droit de vivre dignement de leur travail.

Le film est inspiré des mobilisations, de femmes de chambre contre la sous-traitance et les cadences infernales et chronométrées dans plusieurs hôtels parisiens. La plus longue grève, de 22 mois, avait marqué par sa durée, sa résonance médiatique et une belle victoire.

La lutte finit par payer.

© - AdobeStock

Informations juridiques et règlementaires liées au JOP 2024

Conformément à la circulaire du 22 novembre 2023 dont l'objet est « l'accompagnement des agents publics mobilisés pendant les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 », plusieurs textes dont l'instruction DGAFP du 18 mars, sont venus préciser les dispositifs à mettre en œuvre.

La circulaire qualifie les JO de « *circonstances exceptionnelles* » ce qui justifie pour le gouvernement la mise en place de mesures « *dérogatoires* » et de nouvelles entorses au droit des personnels.

I - DES MESURES D'AMÉNAGEMENT DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, DE LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL:

1. FACILITER LA MOBILISATION DES PERSONNELS NÉCESSAIRES À L'ORGANISATION DES JO PAR:

- Des modifications temporaires des cycles et horaires de travail, selon le droit commun existant;
- Le recours étendu au régime de permanences et d'astreinte (arrêtés ministériels possibles);
- L'adaptation ou la planification anticipée de l'organisation des congés annuels;
- La modification des dates de mobilité, avec un gel temporaire des affectations pendant les JO;

2. PERMETTRE DE LIMITER LA PRÉSENCE DES AGENTS SUR LEURS LIEUX DE TRAVAIL:

- **FACILITER LE TÉLÉTRAVAIL,** dont la quotité hebdomadaire pourra être augmentée (rappel décret et accord télétravail sur les circonstances exceptionnelles).

Décret 2016-151 - article 4: prévoit de déroger à la limite des 3 jours hebdomadaires télétravaillés « *Lorsqu'une autorisation temporaire de télétravail a été demandée et accordée en raison d'une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site.* »

Accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la FP – article 13: Le télétravail en cas de circonstances exceptionnelles

« *Le cadre réglementaire fonde le recours au télétravail sur une demande volontaire de l'agent et l'accord de sa hiérarchie.*

Les signataires conviennent qu'il est nécessaire de sécuriser et mieux encadrer le recours au télétravail contraint en cas de circonstances exceptionnelles. Il s'agit d'une organisation différente du travail rendue nécessaire en cas de circonstances exceptionnelles durables, notamment en cas de pandémie ou de catastrophe naturelle, qui peuvent conduire les employeurs à imposer le télétravail pour permettre de concilier la protection des agents et la continuité du service public.

Ce régime spécifique doit s'accompagner d'un dialogue social soutenu.

Ces modalités exceptionnelles doivent également être intégrées aux plans de continuité d'activité, là aussi dans le cadre du dialogue social de proximité.

Les dispositions en matière d'indemnisation s'appliquent en cas de recours au télétravail imposé en période de crise. »

Arrêté du 3 avril 2024: Le plafond de jours de télétravail indemnisés est rehaussé en 2024, à titre exceptionnel, de 10 jours. Par dérogation à l'arrêté du 26 août 2021, le montant limite du « *forfait télétravail* » est fixé à 282,24 € pour l'indemnisation des jours de télétravail effectués au titre de l'année 2024, me-

sure qui entre en vigueur le lendemain de sa publication (publié le 20 avril 2024).

• PRENDRE DES MESURES D'AMÉNAGEMENT HORAIRES ET DES CONGÉS

CET - Arrêté du 22 février 2024 créant par dérogation à l'arrêté du 28 août 2009 des dispositions temporaires en matière de CET en raison des JO :

— La progression maximale du nombre de jours pouvant être inscrits, au titre de l'année 2024, sur un CET au-delà du seuil de 15 jours, est fixée à 20 jours (au lieu de 10 jours) ;

— Le plafond global de jours pouvant être maintenus sur un CET au terme de l'année 2024 est fixé à 70 jours ou, de + 10 jours pour l'agent dont le nombre de jours épargnés au terme de l'année 2023 excède 60 jours.

Les années suivantes, les jours ainsi épargnés excédant le plafond prévu par l'arrêté du 28 août 2009 peuvent être maintenus sur le CET ou être consommés selon les modalités définies à l'article 6 du décret du 29 avril 2002.

Congés annuels : les ministères peuvent par ailleurs autoriser le report sur l'année 2025 de 10 jours de congé pour les agents particulièrement mobilisés pour les JOP.

II – RÉMUNÉRATION INDEMNITAIRE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES PERSONNELS MOBILISÉS POUR LES JO :

Les versements seront effectués à compter d'octobre et d'ici fin 2024.

• INSTRUCTION DGAFP DU 18 MARS 2024 AUX SG DES MINISTÈRES :

Aucun régime indemnitaire interministériel ne sera créé. Ces majorations concerneront les agents directement mobilisés dans la préparation et le déroulement des jeux et ceux exposés à un surcroît significatif d'activité directement généré par des changements d'organisation de service liés aux jeux.

Elles doivent tenir compte de la réalité de l'engagement des agents et de leur mobilisation, au regard des missions qui leur seront confiées, selon les critères suivants :

— La durée de mobilisation, notamment lorsqu'elle couvre l'ensemble de la période estivale,

— La limitation effective du nombre de jours de congé pendant la période estivale,

— Un accroissement temporaire significatif de l'activité,

— La nécessité de mettre en place, de manière temporaire, des horaires ou rythmes atypiques (week-end notamment),

— La mobilisation effective sur les territoires d'organisation des Jeux, pouvant conduire à des affectations géographiques temporaires hors du lieu d'exercice habituel.

Trois paliers de modulation seront retenus (500 €; 1000 €; 1500 €) fixé en fonction du niveau de mobilisation tenant compte du caractère cumulatif de ces critères :

— 500 € : situations d'accroissement temporaire d'activité conduisant notamment à une contrainte ponctuelle sur la prise de jours de congé à certaines dates de la période du 14 juillet au 16 août ou, pour les personnels mobilisés lors des jeux paralympiques du 5 août au 8 septembre ;

— 1000 € : situations d'accroissement temporaire d'activité conduisant à une contrainte soutenue (au-delà de deux semaines) sur la prise de congés au cours de la période du 14 juillet au 16 août ou, pour les personnels mobilisés lors des jeux paralympiques du 5 août au 8 septembre ;

— 1500 € : mobilisation particulièrement élevée, dans la durée, ayant pour conséquence une forte limitation du nombre de jours de congé à partir de mi-juin et jusqu'à mi-septembre 2024.

• CIRCULAIRE DG POLICE NATIONALE DU 10 AVRIL 2024 :

Des mesures exceptionnelles sont prises pour les personnels exerçant des missions de sécurité publique. L'ensemble des agents des services de police, toutes filières confondues sont éligibles à la Prime de Résultats Exceptionnels spécifiques aux JO (excepté les cadets de la République, les réservistes, les apprentis et les stagiaires non-fonctionnaires, les agents absents du service ou non concernés par les périodes de restrictions totales de congés).

Selon les situations, le montant de la PRE JO est fixé à 1000 €, 1600 € et 1900 €.

III – MESURES RELATIVES À L'ACTION SOCIALE EN DIRECTION DES AGENTS :

Faciliter l'accès à une offre de modalités de garde et d'activités pour les enfants des agents concernés :

— Un accès aux établissements d'accueil de la petite enfance pendant les jeux (revoir la période de fermeture estivale) ;

— Une offre élargie sur les séjours et activités de loisirs destinées aux enfants du personnel mobilisé.

• CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL – CESU :

La DGAFP met en place, pour la période des JO et de façon exceptionnelle, un CESU pour la garde des enfants de 0 à 6 ans des agents mobilisés, qui viendra en complément du CESU garde d'enfant établi par la circulaire du 2 juillet 2020. Son attribution sera exclusive des éventuelles prestations de même nature d'ores et déjà proposées par les ministères dans le cadre de leurs dispositifs d'aide ministérielle.

Il sera attribué aux agents mobilisés, sans plafond de ressources, pour un montant de 200 € par enfant pour un couple et 350 € par enfant pour une famille monoparentale.

• PLACES EN CRÈCHES :

Un contingent de places supplémentaires sera mobilisé auprès de prestataires de crèches et des collectivités territoriales, notamment en Île-de-France. Des conventions avec des prestataires sont en cours de finalisation, une mutualisation accrue des moyens ministériels est prévue, et certaines crèches du ministère des armées pourront notamment accueillir des enfants d'agents d'autres ministères. Au global, le nombre de places complémentaires disponibles sera précisé dans le cadre des SRIAS au cours du mois d'avril.

• SÉJOURS D'ENFANTS :

Les SRIAS disposent d'une offre de réservation de séjours d'enfants, augmentée en 2024 d'environ 2000 séjours par rapport à 2023, offre que les ministères sont invités à élargir autant que nécessaire au bénéfice des enfants dont les parents sont mobilisés par les JO.

IV – AUTRES MESURES :

• CUMUL ACTIVITÉ D'AGENTS PUBLICS AVEC CELLE D'AGENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE :

Décret en attente : un projet de décret prévoit d'ouvrir la possibilité pour les agents publics d'exercer à titre accessoire une activité lucrative salariée d'agent de sécurité privée pendant la période des JO. Ils devront pour cela obtenir une autorisation de leur employeur public et être titulaires d'une carte professionnelle telle que celle dédiée à la sécurité évènementielle, associée à une formation de 106 heures.

La CGT Fonction publique a dénoncé ce projet qui met les agent.es publics en concurrence avec leurs collègues du secteur privé et constitue une forme d'encouragement au dumping social dans un secteur caractérisé par la faiblesse des rémunérations. ◆

Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ **Pour plus d'informations : macif.fr**

MACIF

La Macif, c'est vous.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

MUTUALITÉ FRANÇAISE MEMBRE DE LA **Les contrats santé** distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits SOCRAM BANQUE, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)**